

# Signes de Vie

Le journal de l'adapei31 • n°31 • Mai 2012



## AIDONS LES PERSONNES AUTISTES À SE CONSTRUIRE

par Henri GRECHEZ,  
Président de l'adapei 31

**P**our l'année 2012, c'est l'autisme qui a été déclaré « Grande Cause nationale ». la persévérance des familles dont l'enfant est frappé par les troubles de l'autisme a fini par porter ses fruits : c'est un coup de projecteur nouveau et que l'on espère efficace qui est porté sur la situation de ces personnes et de leurs familles.

C'est aussi l'occasion pour nous d'affiner notre regard et notre jugement sur ce trouble du développement souvent méconnu, voire ignoré, voire assimilé à une forme de maladie mentale.

**La publication récente des recommandations** de bonnes pratiques professionnelles pour l'accompagnement des enfants et des adolescents autistes n'a pas manqué de raviver les querelles d'école et les conflits de chapelle entre tenants de la psychanalyse et tenants des pratiques comportementalistes. Pour le coup l'adapei de Haute Garonne s'est trouvée confortée par les choix faits il y a plusieurs années. Les autres pratiques sans être formellement condamnées n'en sont pas moins jugées inefficaces et, qui plus est, nous savons les effets culpabilisants et très destructurants qu'elles peuvent avoir sur les familles. Cette fierté rejaillit bien évidemment sur nos professionnels entraînés sur cette voie par le Docteur Jean Marie FABRE.

**Mais cette fierté n'en reste pas moins** un nouvel appel à ouvrir nos yeux et nos cœurs sur ces troubles douloureux tant pour les personnes qui en sont porteuses que pour leurs familles souvent désemparées.

**La Haute autorité de Santé** recommande le diagnostic précoce et l'explication qui doit en être faite aux parents, incontournables partenaires. Déjà l'adapei 31 exerce pour le compte du Comité Régional de l'Autisme une fonction de repérage et diagnostic pour quatre départements de Midi-Pyrénées et c'est sans doute un signe de reconnaissance pour l'expertise de ses pratiques.

**Mais notre action associative** ne saurait s'en tenir à ce qui est fait. Il y a déjà les réalisations récentes de doublement des services dédiés à l'autisme au sein de l'IME. Il y a le projet de la MAS pour 25 adultes autistes à Fontenilles, projet dont le retard aujourd'hui ne porte que sur une question d'extension des réseaux publics d'assainissement. Il y a le projet de dédoublement des chambres à la MAS CHAMPS PINSONS.

**Au delà il nous faut encore informer** les familles et les accompagner dans la recherche de solutions et dans les aides qui pourraient être mises en place dans l'attente de la solution la mieux adaptée.

**En cette année de l'Autisme**, l'Adapei s'engagera auprès de la Fegapei, de l'Unapei et d'autres associations membres du collectif « Ensemble pour l'Autisme ». Elle portera son concours à l'organisation d'une journée nationale le 8 novembre sur Toulouse ou ses environs immédiats (selon les disponibilités de salles). Le thème en sera « comprendre et identifier pour mieux accompagner ». Ce sera notre apport à la sensibilisation des familles, des professionnels mais aussi du grand public aux recommandations préconisées par la Haute Autorité de Santé pour un accompagnement digne des personnes autistes ■

### AGENDA

> **Vendredi 15 juin** : Fête annuelle de Notre Dame des Monts.

> **Dimanche 24 juin** : N'oubliez pas de réserver auprès de la commission fêtes et loisirs votre place (28 euros) au repas dansant des adapei du Gers, du Tarn et de la Haute-Garonne au restaurant Amor Amor Bodega de Balma

> **Judi 28 juin** à l'ESAT du Vignalis, à Flourens, assemblées générale et extraordinaire de l'adapei31, venez nombreux !

adapei<sup>31</sup>  
l'avenir, ensemble et autrement

### DANS CE NUMÉRO

> **DOSSIER SIGNÉ :**  
**Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**

> **2012, ANNÉE DE L'AUTISME.**



Pour plus d'informations,  
pensez à consulter régulièrement notre site  
[www.adapei31.com](http://www.adapei31.com)



Editorial

# Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)



**Le PAP tel qu'il est présenté propose une méthodologie permettant de traiter des situations singulières et complexes. Servant de référence dans les établissements de l'AGAPEI, elle est le fruit de plusieurs années de travail et de collaboration entre l'Association et l'auteur de l'ouvrage cité.**

**D**ans le domaine du handicap mental, l'accompagnement de la personne consiste à atténuer l'incidence de ses troubles cognitifs et psychiques de façon à lui permettre de trouver sa place dans un milieu de vie ordinaire. Le PAP doit permettre la construction d'un projet de vie pour la personne qui favorise le développement de ses capacités cognitives et intégratives.

Telle qu'elle est conçue, la démarche d'accompagnement personnalisé s'appuie sur:

**Une conception dynamique :** quelle que soit sa vulnérabilité la personne que nous accompagnons dispose de ressources que nous pouvons mobiliser.

**Une conception évolutive** de la situation de handicap qui dépend d'une interaction entre les difficultés de la personne et les contraintes de son environnement. On peut faire évoluer favorablement toute situation, soit en intervenant dans le domaine des déficiences grâce à des apprentissages, des soins ou des compensations, soit en intervenant sur les facteurs environnementaux pour créer un contexte plus favorable et mieux adapté aux capacités d'émancipation ou aux besoins de protection de la personne.

**Des enjeux politiques** de l'inclusion : Faciliter les passerelles vers la cité, à l'école, dans l'emploi, dans les dispositifs culturels et de loisirs sans négliger la protection des plus vulnérables dans ces lieux de vie ouverts et intégrés.

**Des principes éthiques** sur l'accompagnement, l'émancipation de la personne et la reconnaissance de ses capacités d'autodétermination : les professionnels mettent leurs compétences et leurs disponibilités au service de l'amélioration de ses conditions de vie, ils soutiennent ses capacités d'adaptation à un environnement le plus ordinaire possible, proposent des aides qui limitent les conséquences de sa vulnérabilité.

Cette démarche conduit à une ingénierie de l'accompagnement qui s'appuie sur trois principes :

**Le principe d'adaptation** engage l'établissement mais aussi l'association: quels moyens à mettre à disposition en fonction des capacités de la personne ?

**Le principe de coordination** s'appuie sur un accompagnement pluridisciplinaire coordonné et une expertise partagée (co-élaboration entre les différents intervenants et la personne et sa famille).

**Le principe de contractualisation** suppose la mise en place d'un contrat d'accompagnement négocié avec la personne elle-même ou son représentant légal.

Les finalités du PAP interpellent les missions des établissements : accompagnement du projet professionnel en ESAT, développement des capacités d'adaptation psycho sociale en structure d'hébergement, qualité de vie et sécurité thérapeutique dans les établissements médicalisés, intégration scolaire et sociale dans les IME.

Un PAP s'appuie sur des objectifs généraux qui dépendent de l'analyse de la situation actuelle de la personne et qui se définissent dans une perspective d'évolution positive (favoriser le développement, améliorer les conditions de vie, limiter les conséquences de la vulnérabilité) ; ils concernent les processus de développement, de consolidation, de prévention. Ils mobilisent des ajustements d'attitude de la personne ou de son environnement sans négliger l'apport des aménagements techniques qui conduisent aussi à compenser les difficultés.

La traduction opérationnelle de ces objectifs impliquera une évaluation des ressources disponibles dans l'établissement en rapport aux besoins, la réalisation d'un bilan clinique de la personne qui contiendra des préconisations et évidemment prendra en compte la demande de l'utilisateur. Un PAP mobilisant les ressources limitées de l'établissement est étroitement lié au projet de celui-ci ce qui lui impose face à la demande des usagers, un examen de ses stratégies et des dispositifs existants.

Quatre grandes étapes caractérisent la construction du PAP :

**1. L'analyse de la situation actuelle**, à partir de supports évaluatifs et de bilans cliniques, conduit à un diagnostic partagé de la situation. Soignants, psychologues assistants de service social, accompagnants

C'est à Anne Marie Estève, consultante dans le secteur sanitaire et médico-social, que le Directeur Général a confié l'ambitieuse mission d'étayer et de consolider les pratiques professionnelles dans une dynamique d'expertise et d'évaluation. Elle a publié une synthèse de son travail dans un ouvrage disponible à l'AGAPEI, "Le PAP, démarche dynamique pour le projet d'accompagnement personnalisé"

et familles partagent leurs observations. Les analyses menées portent sur "les capacités fonctionnelles", "le potentiel cognitif et relationnel", "la santé somatique et psychique" et "l'environnement social".

**2. La Confrontation des observations** et des préconisations en équipe pluridisciplinaire permet d'organiser les différentes contributions avant de valider l'adhésion de l'utilisateur aux préconisations professionnelles. S'il s'agit d'un renouvellement et non d'une entrée, on intégrera l'évaluation du PAP précédent. De la problématique de l'utilisateur, doivent se dégager les grandes orientations qui porteront sur les éléments du soutien quotidien, du soutien personnel, des soins de santé et du soutien social

**3. La rédaction des plans d'action** et leur organisation sous forme d'objectifs opérationnels adossés à des moyens et à des résultats escomptés facilite l'évaluation ultérieure de la démarche. Toutes les interventions mises en œuvre dans le courant de l'année sont indiquées et planifiées.

**4. La contractualisation de la démarche.** Le chef de service et le référent ont la responsabilité de la restitution à l'utilisateur des enjeux de l'accompagnement et des moyens mis en œuvre. Cette phase se termine par la négociation du contrat et sa signature entre toutes les parties prenantes.

L'évaluation de la démarche doit intervenir dans un temps déterminé par celui des objectifs mis en œuvre. La loi prévoit une révision au minimum annuelle. Mais une démarche évaluative tout au long du déroulement du PAP, permet d'envisager des réajustements à plus brève échéance si nécessaire en fonction de l'avancée des réalisations : il peut y avoir nécessité d'adaptation car les effets ne sont pas là, les besoins de la personne ont évolué, les moyens mis en œuvre ne sont pas adaptés...

Il ressort de cette rapide présentation que la construction du PAP fait intervenir plusieurs acteurs.

Le **Directeur** garantit sa mise en œuvre par l'aménagement des orientations des projets de l'établissement et de ses services, l'ajustement des compétences et des moyens logistiques. Il fait valider sa démarche par la Direction Générale.

Le **chef de service** est responsable du pilotage de la démarche devant le directeur et l'équipe. Il planifie les réunions, coordonne les échanges et contributions de l'équipe pluridisciplinaire ; il est en lien avec les partenaires extérieurs. Il s'assure de l'existence d'écrits synthétiques qui matérialisent les différentes étapes de la construction du PAP et de son évaluation ; il dirige la production des stratégies d'accompagnement retenues. Il suit la mise en œuvre du PAP. Il rédige les protocoles qui formalisent les décisions et consolident les coordinations de l'équipe.

Le **référént coordonnateur** intervient dans la préparation du PAP et dans son exécution. Pour cela, il recueille les informations auprès de tous, famille, équipe, contributeurs techniques ; il aide la personne dans la mesure de ses capacités (à défaut le représentant légal) à être associée aux évaluations et à la définition des objectifs et des actions à entreprendre.

Il favorise la concertation avec les familles, élabore l'écrit préparatoire à la réunion plénière de préparation du PAP, présente la situation du résident, réajuste le projet en fonction des éclairages apportés par les différents contributeurs. Il a la charge de l'intégration de la personne dès son entrée dans l'établissement. Responsable de l'exécution d'un ou plusieurs PAP, il coordonne les prestations, accompagne au quotidien les autres membres de l'équipe, exerce une fonction de vigilance vis-à-vis des difficultés de mise en œuvre du projet et en alerte le chef de service.

Les **contributeurs techniques**, apportent leurs éclairages spécialisés, leurs diagnostics et leurs préconisations. Chaque intervenant exprime par écrit en

quoi ses préconisations vont enrichir, compléter le dispositif. Cette mise en perspective des différentes contributions doit permettre une approche coordonnée et cohérente des différents intervenants.

L'**usager**, bénéficiaire des prestations (à défaut son représentant légal) doit être associé à l'ensemble du processus. Il faut rechercher la prise de conscience et l'autodétermination de la personne concernée.

**En conclusion**, Le PAP doit être pris comme un processus d'adaptation continu. Formalisé dans les six premiers mois de l'admission, il se construit dans un esprit de co-élaboration et de partage. La demande de l'utilisateur est prise

en compte, les équipes accordent une très grande importance à son adhésion à la démarche. Un climat de confiance permet de trouver des compromis entre la personne et son entourage, de résoudre des conflits d'expertises entre les proches et les professionnels. Sa phase d'évaluation permet de vérifier la pertinence des hypothèses de départ, la cohérence des moyens mis à la disposition des objectifs sélectionnés, la réalisation des résultats attendus, de comprendre les décalages entre le diagnostic de la situation et son évolution. Dans un objectif de sécurité, les unités de vie doivent disposer de toutes les procédures écrites en matière de données d'alerte, de repères cliniques concernant la personne, de mises à jour des attitudes professionnelles adéquates... autant d'informations qui assurent la sécurité et la continuité de l'accompagnement et permettent d'intégrer les remplaçants.

Les références qui ont permis de construire ce support confortent la démarche qualité et la politique de bienveillance engagée par l'association depuis plusieurs années ■

Françoise DARMAILLACQ



## LOI 2002

La loi de 2002 met l'utilisateur au centre des dispositifs en affirmant son droit à un accompagnement adapté et son droit à participer aux décisions qui le concernent ; la loi de 2005 précise que l'accompagnement a pour finalité la compensation des conséquences du handicap et l'inclusion et que les dispositions proposées nécessitent le consentement éclairé de la personne :

**La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie.**

dossier signé



2012, Année de l'Autisme

# PRISE EN CHARGE DE L'AUTISME : les recommandations de la haute autorité de santé

**Le 8 mars dernier, la Haute Autorité de Santé (HAS) a publié ses recommandations de bonne pratique pour la prise en charge de l'autisme chez l'enfant et l'adolescent. Ce rapport fait suite à plusieurs autres concernant les personnes avec un trouble envahissant du développement notamment sur l'état des connaissances, le diagnostic et la prise en charge chez l'enfant et l'adulte.**

Ces recommandations, élaborées selon la méthode par consensus formalisé, sont une aide considérable apportée, en France, à la prise en charge des personnes avec trouble envahissant du développement. Cette publication a immédiatement suscité des réactions nombreuses et passionnées et les médias s'en sont fait largement l'écho.

En effet, dans ce rapport, la Haute Autorité de Santé estime que la pertinence des approches psychanalytiques dans la prise en charge de l'autisme n'est pas démontrée et range ces méthodes parmi les pratiques non consensuelles (mais non dans les approches non recommandées).

Les familles considèrent qu'elles ont gagné une bataille mais non la guerre contre les psychiatres tenant de la psychanalyse. Les pédopsychiatres- psychanalystes dénoncent le lobbying des associations de parents et revendiquent l'indépendance dans leurs approches. De fait, en France, la prise en charge des enfants autistes est encore très largement influencée par la psychanalyse.

Beaucoup de soignants et d'accompagnants, dans le milieu médical comme dans le secteur médico-social, voient encore dans la mauvaise relation maternelle la cause des troubles autistiques qu'ils considèrent avant tout comme des troubles relationnels et affectifs. Beaucoup refusent les méthodes éducatives et plus encore les méthodes comportementalistes, accusées de ne pas prendre en compte le "sujet" et de n'être que du dressage.

Ces débats sont vraiment très particuliers à la France et nous avons la spécialité de ces confrontations guerrières, de portée universelle mais qui n'ont cours uniquement que dans notre hexagone. En effet, ils laissent perplexe toute personne un tant soit peu informée sur la réalité et les données actuelles des troubles autistiques.

Les théories de Bruno Bettelheim et Jacques Lacan datent des années 50, du siècle dernier ! Depuis au moins 30 ans, et ceci dans le monde entier, l'autisme est considéré comme un trouble du développement cérébral qui affecte notamment certains circuits et réseaux neuronaux impliqués dans la socialisation et la communication et non plus la conséquence d'un dysfonctionnement relationnel entre la mère et l'enfant.

Les nouvelles méthodes d'observation clinique, l'analyse des récits des personnes autistes elles-mêmes, les découvertes des neurosciences, de l'imagerie cérébrale, la mise au point des thérapies cognitives et comportementalistes peuvent-elles s'arrêter à nos frontières ? Ceci étant, il faut avoir le courage de dire que ces troubles ne vont pas être guéris par telle ou telle méthode, que les méthodes cognitivistes ou comportementalistes ne peuvent pas à elles seules être la réponse aux problèmes des personnes autistes.

La "victoire" dans la guerre supposée entre parents et psychiatres ne suffira pas à vaincre ce trouble. Il faut cesser de promettre la guérison à partir de la parole, d'un gène, d'un apprentissage, d'un régime ou autres traitements biomédicaux. A l'heure actuelle, aucun traitement ne permet de guérir l'autisme mais seulement d'espérer en atténuer les troubles au quotidien.

Le seul scandale révélé par la Haute Autorité de Santé c'est qu' "un tiers seulement des personnes autistes et leurs familles reçoivent l'aide personnalisée qui leur est nécessaire".

Le seul et véritable intérêt dans les recommandations récemment publiées réside dans ses messages clés :

**ASSOCIER LE PLUS POSSIBLE LA PERSONNE AUTISTE ET SES PARENTS AU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT**

**ÉVALUER RÉGULIÈREMENT LE FONCTIONNEMENT DE LA PERSONNE AUTISTE**

**PROPOSER LE PLUS PRÉCOCEMENT POSSIBLE UN PROJET PERSONNALISÉ D'INTERVENTIONS GLOBALES ET COORDONNÉES.**

**COORDONNER ET FORMER LES DIFFÉRENTS ACTEURS.**

L'ADAPEI a créé des services dédiés aux personnes avec autisme où sont mis en œuvre, depuis plus de 15 ans et avant tout le monde, ces principes de bases et notamment :

**INTERVENTIONS GLOBALES ET COORDONNÉES DÉBUTÉES PRÉCOCEMENT DANS LE CADRE D'UN SESSAD ;**

**ÉVALUATION RÉGULIÈRE, À L'AIDE D'OUTILS RECONNUS ET VALIDÉS DANS LE MONDE ENTIER, DES NIVEAUX DE COMPÉTENCE DANS LES INTERACTIONS SOCIALES, DE LA COMMUNICATION, DU COMPORTEMENT, DANS LES DOMAINES MOTEUR ET DE L'AUTONOMIE ;**

**MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET PERSONNALISÉ, DÉFINISSANT DES OBJECTIFS À COURT, MOYEN ET LONG TERME, APRÈS ÉVALUATION DU NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ATTEINT, ET DES PARTICULARITÉS DE FONCTIONNEMENT DE CHACUN, APRÈS CONCERTATION ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS ;**

**INTERVENTIONS FONDÉES SUR UNE APPROCHE ÉDUCATIVE ET DÉVELOPPEMENTALE, EN RÉFÉRENCE AUX MODÈLES DE LA PSYCHOPATHOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET UTILISANT LES OUTILS, RECOMMANDÉS PAR LA HAS, TELS QUE LE PROGRAMME TEACCH, LES THÉRAPIES D'ÉCHANGE ET DE DÉVELOPPEMENT ET LA COMMUNICATION ALTERNATIVE (PECS).**

**SOUTIEN À UNE SCOLARISATION ADAPTÉE**

**COORDINATION ET FORMATION DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS AGISSANT DANS DES SERVICES DÉDIÉS AUX PERSONNES AUTISTES**

Les recommandations publiées viennent valider totalement ce qui a été réalisé et nous pouvons en être fiers. Il nous reste à poursuivre dans cette voie et à augmenter nos compétences et à développer nos offres de service. Les recommandations publiées peuvent être opposables et entreront dans les critères d'évaluation externe des établissements et services sanitaires et médicosociaux. Il est urgent de les considérer avec la plus grande attention.

Le travail qui reste à accomplir est considérable : une personne sur trois accueillie dans nos établissements est une personne atteinte d'un trouble envahissant du développement. Ces personnes ne sont pas ou sont très mal repérées, plus particulièrement dans les établissements pour adultes. Et même quand ces personnes sont repérées, leurs besoins et la spécificité de leur prise en charge n'apparaissent pas réellement ou ont du mal à être différenciés des autres handicaps. Le fonctionnement, l'organisation des services et les locaux sont souvent peu adaptés aux particularités de la personne avec TED.

Les données actuelles sur l'autisme sont loin d'être partagées : la culture dominante et la formation initiale des divers acteurs, cadres, médecins, psychologues, rééducateurs, éducateurs etc., restent très marquées par les pesanteurs de l'histoire.

Il faut organiser une formation continue systématique de l'ensemble des personnels sur l'actualisation des connaissances sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, le diagnostic, les moyens d'évaluation et les techniques et outils des interventions recommandées, le travail de partenariat avec les familles etc.

Il faut enfin améliorer l'accompagnement que nous devons aux personnes accueillies : dans chaque établissement, à partir d'un état des lieux et en se référant aux recommandations publiées par l'ASNEM et l'HAS, une réflexion sur l'accompagnement des personnes avec TED et les pratiques à améliorer devrait être entamée dans la perspective d'améliorer leur qualité de vie

Cette réflexion sur l'utilisation des outils et des techniques recommandés pour les personnes autistes devrait d'ailleurs bénéficier à l'ensemble des personnes accueillies ■

**Alors au travail !**

Docteur Jean Marie FABRE  
Coordinateur du pôle autisme



2019, Année de l'Autisme



## NOUVEAU RESTAU

### A L'ESAT L'OCCITAN, LE RESTAURANT FAIT PEAU NEUVE

Les travailleurs de l'Occitan disposent désormais d'installations toute neuves pour prendre leurs repas.

La nouvelle salle se trouve maintenant au rez-de-chaussée, ce qui résout le problème de l'escalier.

Elle est belle et lumineuse, dispose de nouvelles tables très design et de beaux tableaux ornent les murs.

Les convives sont contents de pouvoir maintenant prendre leurs repas dans de vraies assiettes et avec de vrais couverts.

D'ici peu, et lorsqu'il fera beau, ils auront aussi la possibilité de déjeuner dehors sur une toute nouvelle terrasse en bois avec vue sur la verdure.

*Vie des Établissements*

## IME SÉSAME

### ATELIER PHILOSOPHIQUE AU SESAME

"L'innovation oblige à repenser l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Elle est un levier au service des parcours de vie". Extrait du 4<sup>e</sup> congrès de la FEGAPEI : "Innovation et parcours de vie".

Cette année le SESAME ouvre ses portes à un professeur de philosophie Mme SANCHEZ-OLIVER du lycée St Marie De Nevers, avec laquelle 4 jeunes de Terminale ST2S1 et 4 jeunes du SESAME participeront à "un atelier philo". Une première rencontre a eu lieu sur le SESAME, entre Mme SANCHEZ-OLIVER et les jeunes, pour déterminer des thèmes de discussion. Ont été retenus les thèmes du "respect" et du "bonheur". L'atelier philo a pour objectifs de favoriser les liens entre les jeunes de Terminale et les jeunes du SESAME, de libérer la parole à travers les discussions à visée philoso-

phique en apprenant à réfléchir par soi-même en dépassant ses émotions et en contrôlant sa prise de parole en groupe, aider le jeune à retrouver la confiance dans ses capacités de penser pour communiquer avec les autres jeunes, donner des repères à chacun d'eux, afin qu'ils arrivent à mieux se construire avec leur handicap.

Nous souhaitons ainsi que les jeunes citoyens du SESAME et de Terminale puissent participer d'une manière effective à la société. Nous pensons également qu'accompagner les jeunes dans leurs réflexions et dans la mise en marche de leurs pensées peut faciliter les transitions aux grandes étapes de leur parcours de vie. Nous encourageons cette démarche pour qu'elle puisse s'adresser au plus grand nombre possible de participants.

Marie Christine Vidotto

## FOYER DE VIE LE COMTAL

### LE COMTAL : UNE FABRIQUE À CHAMPIONS ?

Du 16 au 18 MARS 2012, s'est déroulé à ST MICHEL SUR ORGE (91) le championnat de France de judo sport adapté.

La section du COMTAL de l'ASL31 a participé à cette compétition, et c'est avec plusieurs équipes régionales que nous sommes partis en bus vers Paris. Pendant ce long voyage de 10 heures, l'ambiance fut excellente. Dans cette compétition regroupant 680 judokas venant de toute la France, nos 7 compétiteurs ont défendu haut et fort les couleurs de l'ASL 31 section COMTAL. Cécile QUERCY, Jérôme LETOURNEL, Sébastien LION, Mickael PUJOL, Frédéric PLOUVIER, ont tous été combattifs même s'ils ne sont pas sortis des poules pour attendre les phases finales.

Medhi MAHCER a échoué pour la médaille de bronze et termine 5<sup>ème</sup> sur 48 judokas dans sa catégorie (division 3, moins de 66 kg). Il a gagné 6 combats pour obtenir cette belle 5<sup>ème</sup> place.

Magalie LASSERRE est montée sur la plus haute marche du podium en décrochant la médaille d'or de sa catégorie (division 3, moins 70 kg). Magalie a été appliquée, respectant les consignes, et après une demi-finale des plus relevées, a remporté la finale par ippon ! Félicitations à notre championne et à ses camarades pour leurs très beaux résultats!



Magalie, championne de France © adapei31

N'oublions pas de remercier le judo club de Salies du Salat où nos sportifs participent à une séance tous les 15 jours pour affiner les qualités techniques, physiques et mentales nécessaires aux compétitions de haut niveau.

Jean Luc LACOMME, Nicole DUCOUSSO

## ESAT L'OCCITAN ET LE VIGNALIS

### LES ESAT OCCITAN ET VIGNALIS VEULENT FAVORISER L'EXPRESSION DES TRAVAILLEURS EN CVS

Suite à la demande de Mme Françoise LOFFICIAL, Directrice de l'Unité de Gestion de Flourens, une réflexion est menée pour les délégués des CVS des ESAT L'Occitan et Le Vignalis afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs rôles et fonctions. Pour cela, des réunions de travail seront réalisées avec la participation des 6 délégués concernés afin de mieux comprendre la manière dont ils vivent leurs délégations et le sens qu'ils y donnent.

A partir d'un rappel théorique, ils seront ainsi invités à exprimer les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions et à définir ensemble leurs besoins en termes de moyens matériels, d'organisations et même de compé-

tences requises voire bien d'autres..

Le service du soutien en ESAT sera chargé d'animer ce groupe de travail et de rappeler les objectifs et la composition du CVS avec les rôles de chaque membre élu et de s'assurer également de la bonne compréhension du fonctionnement général de l'ESAT.

Cette instance de participation instaurée par la loi du 2 Janvier 2002 est essentielle pour les agents de production d'ESAT et nous pensons que les délégués disposent du potentiel nécessaire pour monter en compétences sur la conduite de réunions ainsi que dans l'affirmation de leurs rôles et dans l'expression de leur représentativité.

Aubeline FAUX BORISSOFF

## ACCESSIBILITÉ DANS LE MÉTRO

### UN PARTENARIAT TISSEO ET ADAPEI31

Depuis trois ans, Michèle Chave et Jack Henry, administrateurs, ont entrepris une collaboration remarquable avec Tisséo pour rendre accessible le métro à des personnes handicapées mentales. À partir des œuvres d'art qui symbolisent chaque station de métro, des pictogrammes ont été conçus permettant leur identification. Ce travail présenté en Conseil d'administration a fait l'admiration de tous ; il est en cours de validation par Tisséo. Nous attendons avec bonheur et impatience que le résultat de ce travail apparaisse à côté des noms des stations sur les murs et autres supports du métro.

## GROUPE DE TRAVAIL ÉDUCATION NATIONALE

### POINT D'ÉTAPE

La loi de février 2005 vise à garantir l'égalité des droits et des chances pour les personnes en situation de handicap et notamment les "droits à la scolarisation". Le groupe de travail constitué de professionnels, d'administrateurs et de parents a été créé afin de dresser un état des lieux de l'intégration scolaire (individuelle et collective) et de la scolarisation à l'IME Autan Val fleuri au sein de l'Unité d'Enseignement puis d'étudier d'éventuelles actions de la part de l'Association.

Ci après, un point sur le travail réalisé par ce groupe à savoir l'état des lieux de l'intégration scolaire :

#### **Intégration scolaire individuelle et collective**

À ce jour, on constate que malgré la loi de 2005 qui préconise la scolarisation d'un enfant handicapé dans l'école de son quartier seulement 7 enfants accompagnés par le SESSD de l'adapei sont scolarisés en intégration individuelle.

Les dispositifs de scolarisation collective semblent plus adaptés aux jeunes porteurs de handicap mental : 9 intégrations en CLIS (primaire), 22 en ULIS collège, 8 en ULIS lycée ainsi que 3 jeunes intégrés en SEGPA.

Le SESAME (Service d'Education Spécialisée d'Accès aux Métiers et à l'Employabilité) qui accueille des jeunes ayant fréquenté ces divers dispositifs d'intégration, ouvert en 2008, voit aujourd'hui ses premiers résultats prometteurs : En effet, nous ne pouvons que nous réjouir de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire de 3 jeunes accompagnés par ce service, 1 est en attente de place en ESAT, 4 jeunes suivent toujours des stages en entreprise dans l'attente d'une embauche!

**Intégration au sein de l'Unité d'Enseignement de l'IME :** Alors que l'IME s'est vu doté d'un premier poste d'enseignant il y a à peine 9 ans, aujourd'hui l'équipe enseignante est constituée de 6 postes à temps plein + 1 poste de "coordonnateur".

Ce poste de "coordonnateur", nouveau cette année à pour mission principale de veiller à la cohérence du projet pédagogique et à la mise en œuvre des volets pédagogiques des PAP (Projet d'Accueil Personnalisé).

72% des jeunes du semi-internat sont scolarisés en interne au sein de l'Unité d'Enseignement de l'IME.

14 enfants sont scolarisés en 1/2 journées sur une classe annexée de Balma dont l'enseignant est accompagné d'un éducateur de l'IME. Des échanges ont lieu avec différentes classes de cette école.

Au vu de cet état des lieux, on peut constater que la scolarisation des enfants porteurs de handicap a évolué et c'est tant mieux. Cependant nous avons pu constater que trop de difficultés subsistent : S'agissant des AVS, les notifications MDPH ne sont pas satisfaites à 100%. Dans les ULIS, les AVS sont passées à 80% ce qui pose de réelles difficultés à nos jeunes et aux enseignants.

Certains enfants sont scolarisés sans accompagnement, d'autres quittent le dispositif sans solution.

Enfin, depuis l'application de la nouvelle circulaire concernant la scolarisation en ULIS beaucoup de jeunes rencontrent des difficultés.

C'est pourquoi le groupe de travail se doit de réfléchir à ces problèmes et de déterminer les moyens d'action à mettre en œuvre.

Pour être efficace nous avons besoin de connaître les difficultés que vous, parents, rencontrez au quotidien en matière de scolarisation, c'est pourquoi nous vous invitons à témoigner et à poser vos questions sur le site de l'adapei ou en vous adressant à la permanence de l'ASF tous les mardis de 14h30 à 16h30 ■

Michèle Saulgrain, Nicole Ducouso

## LE VOYAGE ANNUEL DE L'ADAPEI

### DECOUVERTE DU PAYS VALENCIEN EN ESPAGNE

Vendredi 27 Avril, à 7 h 30, les 45 participants à ce voyage étaient au rendez vous. Malgré le mauvais temps à Toulouse, nous avons tous et toutes le soleil dans le cœur et partions pour 5 jours de découverte de la province valencienne en Espagne.



Le groupe à Valence • ©adapei31

Une première halte à Barcelonne : Repas et Visite de "El Poble", magnifique! Puis départ pour Péniscola où chacun, dans un Hôtel splendide, à pris possession de sa chambre.

Samedi 28 Avril : Visite d'une orangerie, chacun a pu cueillir et déguster des oranges "sublimes" dans le verger, enivrés des senteurs des orangers en fleurs. L'après midi visite du musée de la céramique, artisanat local de qualité. C'est là que nous avons essuyé la seule pluie de notre séjour

Dimanche 29 Avril : Sous un soleil resplendissant nous avons visité le port et le château de Péniscola. L'après midi, découvertes des rizières de Delta de l'Ebre et promenade en bateau sur le delta.

Lundi 30 Avril : Visite de la magnifique ville de Valencia, antique et moderne, capitale de la province. Et dégustation de la traditionnelle "Paella valenciana"

Mardi 1er Mai : Les valises à la main, et yeux plein de magnifiques images nous devons nous rendre à l'évidence : retour sur Toulouse où nous sommes arrivés à 20 h après la traditionnelle halte à la Jonquera pour les incontournables achats.

Tout le groupe a été très satisfait de ce séjour. Tout était de qualité : visites, hébergement, restauration. Il faut souligner le travail accompli par Gérard Azulay pour la préparation de ce voyage avec notre "organisateur", Christophe, qui, cette année encore nous a accompagné et a su nous faire apprécier à sa juste valeur ce séjour. Nous faisons également un clin d'oeil à notre sympathique chauffeur, Romain.

Nous nous sommes séparés, heureux de ces cinq jours passés ensemble et en pensant déjà tous nous retrouver pour le voyage de ..... 2013 ■



### ASF

#### DES PARENTS

##### À L'ÉCOUTE

#### DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août).

De préférence sur rendez-vous ou par téléphone au 05 34 41 38 70.

Vous pouvez aussi les contacter par courriel : [asf@adapei31.com](mailto:asf@adapei31.com).

### AIDEZ-NOUS !

Pour réaliser nos missions et mener nos projets à leur terme, nous avons besoin de soutien !

**Adhérents, faites connaître l'Association autour de vous, chaque nouvelle adhésion, chaque don, nous permettent d'avancer...**

# Vie Associative



# Infos

## SOLIDAIRES AVEC NI PAUVRE NI SOUMIS

Une délégation de l'ADAPEI 31 s'est jointe à la manifestation de l'association NI PAUVRE NI SOUMIS le 4 avril 2012 à Toulouse. Ce collectif demande notamment la création d'un revenu d'existence, l'augmentation du seuil d'accès à la CMU, la suppression des mesures de régression sociale (franchises médicales, dépassements d'honoraires etc.)

Après un premier regroupement sur l'esplanade François Mitterrand, le cortège s'est mis en marche en direction du siège de l'UMP. Les revendications ont été lues devant le siège afin de rappeler les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap en cette période de grands rendez-vous électoraux primordiaux pour notre "vivre ensemble".

**Directeur de la Publication**  
Henri GRECHEZ

**Groupe de Rédaction**  
Christèle CAMMAS  
Françoise DARMAILLACQ  
Nicole DUCOUSSO  
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

**Conception graphique**  
Pascal PARISELLE

**Impression**  
Imprimerie 34

**Photos**  
© adapei31

**Siège Social**  
24 bd Riquet  
BP 51507 - 31015  
TOULOUSE cedex 6  
Tél. 05 34 41 38 70  
www.adapei31.com

## DROIT DE VOTE DES PERSONNES SOUS TUTELLE



Marion a voté © adapei31

### **Marion, pourquoi c'est important d'aller voter ?**

*C'est très important parce que ça m'intéresse. J'essaie de comprendre pourquoi et pour qui je vais voter. Ce soir, à 20h, j'écouterai les résultats à la télé.*

### **Comment fais-tu ton choix ?**

*J'ai regardé le débat cette semaine à la télé. Hollande et Sarkozy, c'est pas pareil. J'ai beaucoup réfléchi. Sarkozy dit que les étrangers ne doivent pas rester en France. Hollande, son idée c'est que les étrangers puissent venir en France. Je pense aussi que Sarkozy veut me faire travailler plus. J'en ai parlé aussi avec mon père et il m'a conseillé. J'ai écouté ses conseils.*

### **Est-ce que vous parlez beaucoup des élections ?**

*Au travail, oui ! Les collègues me disent pour qui voter ! On parle beaucoup...*

### **Didier, tu demandes à ton tuteur le droit de vote, pourquoi ?**

*Moi, je voudrais voter pour savoir ce qui va se passer à Toulouse et à Saint-Orens. C'est ça qui est important pour moi.*

Les personnes en situation de handicap mental sous tutelle ont pu voter pour la première fois à l'élection présidentielle, à la faveur d'une loi entrée en vigueur en 2009 qui permet aux personnes sous tutelle de voter sans l'accord express d'un juge. L'UNAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales) dont l'ADAPEI 31 est adhérente s'est battue pour aller au terme de cette réforme. L'UNAPEI estime à 100 000 le nombre de personnes handicapées mentales sous tutelle en France, et à 400 000 le nombre total de handicapés mentaux en âge d'être inscrits sur les listes électorales. Le droit de vote est un symbole fort pour la personne en situation de handicap dont la citoyenneté et l'existence sont ainsi reconnues ■

## AU SESAME, LES JEUNES S'EXPRIMENT

*Pourquoi partir en vacances entre amis ? Ils ont répondu à cette question pour nous dire ce qu'ils attendaient de ces vacances entre eux, sans les parents et leurs éducateurs pour faire ce qui leur plaît :*

**Avec les amis :** *Se reposer entre amis / être avec les amis / partager des moments ensemble / aime passer plus de temps avec les amis / j'aime rire avec mes amis / on s'aime tous / partager des choses / profiter de mon amoureux / partager des blagues / partager des moments ensemble ça nous fait plaisir/se détendre et rigoler avec les amis/être heureux/aller dans un lieux avec des gens que l'on connaît et que l'on apprécie, c'est plus facile que d'essayer de se faire des amis tout seul en vacances avec les parent/partager des moments de fête avec mes amis.*

**Sans les parents :** *parce que sans les parents on se sent plus légers, plus libres / parce qu'on a grandi, maintenant on est des adultes / on n'a pas envie que nos parents nous surveillent / quand je vais en vacances avec mes parents, je suis un peu malheureux, mes amis me manquent, je pense à eux, c'est difficile / c'est plus facile d'aller vers les autres quand on est en groupe/ma mère va me manquer mais ça me fait plaisir de partir avec mes copains et mes copines*

**Sans les éducateurs du SESAME :** *pour faire de la détente, s'amuser, profiter, tranquille, peinarde*

**En vacances je souhaite :** *m'amuser, me détendre, écouter de la musique, aller en boîte de nuit, écrire des cartes postales, danser, profiter, me sentir bien, heureux, préparer des barbecues, faire la vaisselle, aller me baigner dans la mer, aller au resto, bronzer à la plage, faire du tennis ; jouer à la pétanque, prendre des couleurs, faire des visites...*

*Bertrand, Fabrice, Julianne, Laura K., Laura S., Marion et Pierre-Emmanuel*

## POUR LES VACANCES DE VOS ENFANTS : LE SIAM

Créé en 2010, Le SIAM (Service d'intégration en accueil collectif des Mineurs) est un service de l'UFCV, association nationale reconnue d'utilité publique qui agit dans le domaine de l'animation et notamment des séjours de vacances.

Le SIAM accompagne les parents dans la recherche de séjours de vacances ou de centres de loisirs ORDINAIRES pour leur enfant de 3 à 17 ans en situation de handicap : analyse des spécificités du handicap, mise en relation de la famille et de l'organisme de vacances, préparation du séjour, formation des équipes d'animation à l'accueil de l'enfant porteur de handicap, accompagnement de la famille dans les démarches d'aide au financement.

Vous pouvez consulter la plaquette du SIAM sur notre site internet, [www.adapei31.com/le-siam-au-service-des-vacances-de-vos-enfants](http://www.adapei31.com/le-siam-au-service-des-vacances-de-vos-enfants), ou contacter le SIAM, dont les coordonnées en Haute-Garonne sont :

Simon THOUVENIN - 05 61 12 58 16  
simon.thouvenin@ufcv.fr  
UFCV - 7 rue Chabanon BP 52 454  
31085 TOULOUSE Cedex 2

